

# **Les Voiles de Saint-Tropez 2025**

### **Equipment Substitution Request**

Received: 2025-10-03 17:27 CEST

Request No: 02

Boat: Fra 38981 - Mikala - Serge Ehrhardt

#### **Request:**

#### **Old Equipment:**

Génois en carbon de 34 m2

#### **New Equipment:**

Génois en carbon de 30 m2

#### Reason:

Remplacement du génois qui c'est déchiré au niveau des barres de flèches.

#### **Response: Not Approved**

Votre certificat SER est établi pour un genois sur enrouleur de HSA:33,87m2, avec un HLP 5,11m ce qui autorise une bonification du TCC.

Le remplacement par un génois plus petit n'est pas autorisé, car il ne donnerai pas droit a la bonification de TCC. Votre certificat de jauge ne serait plus valide.

### rappel:

Le bateau peut changer sa voile d'avant (AC 1.6) pourvu :

 qu'il ait à bord uniquement une voile d'avant, à l'exception du tourmentin et du foc de gros temps (IRC 21.7.1)

ET

 que la même voile sur enrouleur soit utilisée sur toute la compétition (IRC 21.8.2), à moins que suite à perte ou dommages importants, cette voile soit remplacée par une voile similaire(IRC

# 21.1.5.f)

Par **similaire**, il faut entendre une voile qui permet au bateau de rester**en conformité** avec son certificat de jauge. Donc, dans le cadre d'un bateau jaugé avec un génois sur enrouleur, cette voile doit respecter les règles :

8.10.1 Les valeurs portées sur le certificat pour **LH**, le **bau**, le <u>poids du bulbe</u>, le **tirant d** P, E, J, FL, MUW, MTW, MHW, <u>HLUmax</u>, HSA, FSA, PY, EY, LLY, LPY, <u>HLUmax</u> un cotre, SPA, SPL, STL, STLFHmax sont des valeurs maximales.

La demande de remplacement de votre génois 34m2 par un autre génois de 30M2 n'est pas possible.

Donc il faut faire réparer votre génois.

Response By Jean Noel Tourin Printed at 2025-11-02 00:08 CET